Seine et Yvelines Numérique

Délibération affichée, rendue exécutoire,
après transmission au Contrôle de Légalité le : 3 juillet 2026
AR n°078-200062248-20260602-lmc1165663-DE-1-1

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Élection du Président du Comité syndical

Le 2 juin 2026, le Comité Syndical de Seine-et-Yvelines Numérique s'est réuni à l'Hôtel du Département des Yvelines et en visioconférence sur convocation de la Présidente du Comité syndical adressée le jeudi 28 mai 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5721-1 et L. 5721-2 et suivants ;

Vu les statuts du Syndicat Seine-et-Yvelines Numérique, notamment son article II.3 ;

Vu la convocation adressée le 19 mai 2026 aux membres du Comité syndical pour la séance du 27 mai 2026 ;

Vu le procès-verbal de carence en date du 27 mai 2026 constatant que le quorum n'était pas atteint et que la séance n'a pas pu se tenir ;

Vu la seconde convocation adressée le 28 mai 2026 pour la réunion du 2 juin 2026, sur le même ordre du jour ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection du Président du Comité syndical ;

Considérant que l'élection a lieu au scrutin secret et selon les règles de majorité applicables (majorité absolue aux deux premiers tours, majorité relative au troisième) ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

PROCEDE à l'élection du Président :

1er tour de scrutin :

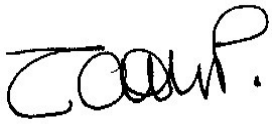
Nombre de votants (membres physiquement présents) : 8
Nombre de voix / suffrages exprimés (pondération statutaire) : 11
Majorité absolue : 6

Madame Hery Le Pallec, ayant obtenu 11 voix, est élue et proclamée Président du Syndicat Seine-et-Yvelines Numérique.

Il est précisé que le vote est exprimé uniquement par les membres physiquement présents, aucun pouvoir n'ayant été donné.

La présente décision peut être attaquée par la voie d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication suivant les articles R. 421-1 et R. 421-2 du Code de justice administrative.

Présidente du Comité Syndical
Seine-et-Yvelines Numérique



Anne HERY LE PALLEC

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Élection du Président du Comité syndical

Présidente de séance : Madame Anne Hery Le Pallec

Présents : 12

Mme Sandrine BOCCARD, Mme Sonia BRAU, M. Daniel COURTES, M. Michel DELAMAIRE, Mme Laurence DUFLOS, Mme Anne HERY LE PALLEC, M. Denis LARGHERO, M. Laurent PREVOT, M. Julien RIVIÈRE, Mme Clara SANDRIN, M. Olivier TELLIER, M. Dominique TURPIN.

Absents excusés : 12

M. M'barek Akafou, M. Pierre Bédier, M. Bertrand Coquard, M. Yves Coscas, M. Jean Pierre Dos Santos, Mme Cécile Dumoulin, M. Jean-Michel Fourgous, M. Emmanuel Haiat, M. Patrick Herouin, M. Thomas Lam, Mme Nathalie Leandri, M. Patrick Stefanini.

Le calcul du quorum s'établit comme suit :

Compétence	Membres	Quorum	Présents ou Représentés
			12

Adopté à l'unanimité